



COMMUNE DE RENNAZ

Conseil général

Procès-verbal no 17 de la législature 2021-2026 de la séance ordinaire du Conseil général de la commune de Rennaz

du jeudi 11 juin 2026 à 20h00
A « L'arennaz », collège de Rennaz

Présidence : Mme Stéphanie Luneau, Présidente

Sont présents : A l'appel : 22 membres présents sur 30 conseillères et conseillers

Mme Muriel Ferrara, Syndique, MM. Yvan Burnier et Gérald Dumusc et Fabio Lecci, Municipaux.

Ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal no 16 du 30 avril 2026
4. Admissions – démissions
5. Communications du bureau
6. Communications municipales
7. Préavis no 39 / 2021-2026 : ajustement du bilan pour le passage au MCH2
8. Préavis no 40 / 2021-2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2025
9. Préavis no 41 / 2021-2026 : modification des statuts de l'ARASAPE
10. Rapports des délégations et représentations
11. Divers et propositions individuelles

Mme Stéphanie Luneau, Présidente, ouvre la séance en saluant l'Assemblée, Mme Muriel Ferrara, Syndique, les membres de la Municipalité, la Boursière Mme Christine von Siebenthal et remercie chacun pour sa présence. Mme Carine Boulard, excusée, arrivera en cours de séance.

La Présidente prie l'Assemblée de bien vouloir se lever lors des interventions, de se présenter par son nom et son prénom et de parler bien distinctement et suffisamment fort.

La Présidente rappelle à l'Assemblée que la séance est enregistrée.

1. Appel

La Secrétaire fait l'appel : 22 conseillères et conseillers sont présents avec la Présidente.

Se sont excusé·e·s : Mmes Nicole Cosandey, Sheen Khurdi, Thérèse (Geertruida) Raja, MM. Ludovic Angéloz, Christian Chatelan, Frédéric Rapin, Bernard Teissl.

Le quorum étant atteint, la Présidente déclare la séance ouverte.

M. Ludovic Angéloz rejoint la séance au point 7, après avoir été mobilisé pour une intervention en sa qualité de pompier de garde.

Après l'appel, l'Assemblée se compose de 22 membres avec la Présidente, soit 21 votes à main levée et 22 votes à bulletin secret.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal no 16 du 30 avril 2026

Le procès-verbal est adopté par 20 oui, 0 non et 1 abstention, tel que présenté.

La Présidente remercie la Secrétaire pour sa rédaction.

4. Admissions – démissions

Aucune admission n'a été annoncée auprès du bureau du Conseil général pour cette dernière séance de la législature 2021-2026.

L'Assemblée reste composée de 22 membres avec la Présidente, soit 21 votes à main levée et 22 votes à bulletin secret.

5. Communications du Bureau

Plusieurs informations et communications sont adressées à l'Assemblée par la Présidente.

➤ Votes blancs et abstentions :

La Présidente apporte des précisions concernant la distinction entre l'abstention et le vote blanc, question soulevée par M. Olivier Pautrel lors de la précédente séance.

Elle indique que cette distinction dépend du mode de scrutin. Lors d'un vote à main levée, une conseillère ou un conseiller peut s'abstenir. Lors d'un scrutin secret, il ou elle peut déposer un bulletin blanc. Dans les deux cas, cette démarche permet de participer au vote sans se prononcer sur l'objet traité.

➤ Statuts EPUDEHL – remarque de la Commission de gestion et des finances :

La Présidente informe l'Assemblée que le courrier relatif à la reconsidération des statuts de l'EPUDEHL (Association intercommunale d'Épuration et de Distribution d'Eau du Haut-Lac) a été transmis à la Préfecture, conformément à son engagement pris lors de la précédente séance.

La réponse reçue ainsi que le courrier adressé au préfet sont à la disposition des conseillères et conseillers, sur demande auprès du Bureau.

➤ Sortie de fin de législature du Conseil général – samedi 6 juin 2026 :

La Présidente revient brièvement sur la sortie annuelle du Conseil général du 6 juin 2026, qui marquait la fin de la législature 2021-2026.

Une vingtaine de membres du Conseil général et leurs invité-e-s ont participé à la visite du site de la SATOM, suivie d'un repas au Bouveret. Cette journée a permis de partager un moment convivial et de favoriser les échanges entre les participant-e-s.

➤ Assermentation des autorités – jeudi 18 juin 2026 :

La Présidente rappelle que la séance d'assermentation de la nouvelle législature se tiendra le 18 juin 2026 à 19h30.

Cette séance comprendra notamment l'assermentation des membres du Conseil général et de la Municipalité, le renouvellement du Bureau, la constitution des commissions permanentes ainsi que la désignation des représentantes et représentants au sein des associations intercommunales.

Les conseillères et conseillers intéressé-e-s par l'une de ces fonctions sont invités à s'annoncer auprès du Bureau. La Présidente indique que Mme Valérie Teissl et elle-même sont candidates à leur réélection.

6. Communications municipales

Mme Carine Boulard, Municipale

- *Excusée.*

M. Yvan Burnier, Municipal

M. Yvan Burnier indique ne pas avoir de communication particulière.

Il espère retrouver de nombreux membres du Conseil général lors de la séance d'assermentation du 18 juin 2026.

Il rappelle le prochain rendez-vous villageois à l'occasion de la Fête nationale du 1er août 2026.

Enfin, il souhaite un bel été à l'ensemble des conseillères et conseillers.

M. Gérald Dumusc, Municipal

- *Bâtiment de la voirie et de la déchetterie :*

M. Gérald Dumusc informe que le gros œuvre du bâtiment est presque terminé. La pose de la charpente est prévue à fin juin-début juillet, suivie des travaux d'étanchéité.

Le bâtiment devrait ainsi être mis hors d'eau avant les vacances estivales.

- *Renforcement de l'équipe de voirie :*

M. Gérald Dumusc confirme l'engagement, prévu au budget, d'un nouvel employé de voirie qui entrera en fonction le 1er août 2026. Titulaire d'une formation de paysagiste, il viendra renforcer l'équipe actuelle, notamment pour l'entretien des espaces arborés et floraux de la Commune.

- *Réorganisation du service des eaux :*

Le responsable de la voirie assumera de nouvelles responsabilités au sein du service des eaux en prévision du prochain départ à la retraite du fontainier de Roche. Ayant suivi les formations nécessaires, il assurera désormais la gestion du réseau d'eau en complément de ses fonctions actuelles.

Il prendra également en charge la gestion de la déchetterie lors de son ouverture, à l'issue des travaux.

- *Travaux au centre du village :*

Les travaux réalisés ces derniers jours sur la route du Village s'inscrivent dans le cadre des garanties liées aux aménagements de la traversée du village.

- *Aide à la formation :*

Un apprenti de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) effectuera prochainement une journée au sein du service de la voirie, notamment dans le cadre des activités de la déchetterie, afin de compléter sa formation.

M. Gérald Dumusc souhaite un bel été à l'ensemble des conseillères et conseillers.

M. Fabio Lecci, Municipal

- *ASPIHL (Association scolaire et parascolaire intercommunale du Haut-Lac) :*

M. Fabio Lecci informe que le bâtiment du site de la Tour Rouge, destiné à accueillir les élèves de 1P à 4P, sera achevé dans les prochains jours et prêt pour la rentrée scolaire d'août.

M. Fabio Lecci souhaite ensuite à l'Assemblée un excellent été.

Mme Muriel Ferrara, Syndique

➤ Rapport de gestion :

Mme Muriel Ferrara, Syndique, relève que le rapport de gestion présente de manière détaillée le fonctionnement de la Commune, l'activité de la Municipalité ainsi que l'avancement des différents projets et dossiers en cours. Ce document met en évidence l'ampleur du travail accompli tout au long de l'année par les autorités communales et le personnel communal, et témoigne de l'engagement de chacune et chacun dans la conduite des affaires communales.

➤ Dossier des Cornettes :

Concernant le dossier des Cornettes, les propriétaires seraient sur le point de trouver un accord portant sur des échanges ou des ventes de terrains. Si cette solution devait se concrétiser, elle permettrait de réduire les coûts à la charge de la Commune.

Le dossier demeure toutefois en cours de suivi.

➤ Plan d'affectation communal (PACom) :

Le Plan d'affectation communal (PACom), mis à l'enquête publique du 21 mars au 20 avril 2026, n'a fait l'objet que de deux oppositions, émanant de Pro Vélo et d'un propriétaire privé. Une rencontre a eu lieu avec les deux opposants et les explications fournies semblent avoir répondu à leurs préoccupations.

Si cette évolution se confirme, un préavis relatif à la validation du PACom sera présenté au Conseil général d'ici la fin de l'année 2026.

Mme Muriel Ferrara informe l'Assemblée qu'elle reprendra la parole en fin de séance pour adresser quelques mots à l'occasion de son départ. Elle remercie ensuite les membres présents de leur attention.

M. Ludovic Angéloz rejoint la séance.

L'Assemblée est maintenant composée de 23 membres avec la Présidente, soit 22 votes à main levée et 23 votes à bulletin secret.

7. Préavis no 39 / 2021-2026 : ajustement du bilan pour le passage au MCH2

La lecture du rapport est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Valérie Légeret. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente ouvre la discussion et demande si l'Assemblée souhaite poser des questions à ce sujet.

M. Olivier Pautrel s'interroge sur le message transmis par la Commission de gestion et des finances dans son rapport, notamment sur la remarque indiquant que les membres du Conseil général s'étaient penchés sur le préavis et en avaient bien compris le contenu.

En réponse, Mme Valérie Légeret précise que la Commission a été surprise de ne recevoir aucune question lors de l'examen du préavis, malgré l'importance du travail réalisé. Cette remarque visait avant tout à encourager les membres du Conseil général à prendre connaissance des documents soumis et à échanger davantage sur les objets traités.

M. Olivier Pautrel relève toutefois que l'absence de questions ne traduit pas nécessairement un manque d'intérêt, certains sujets pouvant être complexes à appréhender et rendant parfois difficile la formulation d'interrogations précises.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 39 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. d'adopter l'ajustement du bilan pour le passage au MCH2 ;

2. de réaffecter les fonds de réserves suivants :

- 9280.5 - Fond réserve Service des eaux → 2900.01 - Financement spécial épuration
- 9280.6 - Fond réserve épuration → 2900.02 - Financement spécial eau
- 9180.45 - Avances aux financements des déchets → 2900.03 - Financement spécial déchets
- 9282.06 - Fond réserve Débiteurs douteux → 1012.01 - Créances fiscales, Recette Etat
- 9282.16 - Fond réserve Caserne SDIS du Haut-Lac → 2930.001- Caserne SDIS du Haut-Lac
- 9282.12 - Maison de commune - entretien / Fonds de réserve → 2930.003 - Maison de commune : rénovation de l'enveloppe et de deux appartements
- 9282.15 - Fond réserve Plan de Zone → 2930.007 - Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)
- 9282.00 - Fond réserve Etudes et investissements futurs
 - 2930.003 - Maison de commune : rénovation de l'enveloppe et de deux appartements
 - 2930.004 - Modération de trafic à la route du Village
 - 2930.005 - Rénovation jardin d'enfants "petit parc" 2ème partie
 - 2930.006 - Installation d'une centrale photovoltaïque sur le toit du collège
 - 2930.007 - Travaux de finalisation du plan d'affectation communal (PACom)
- 9282.00 - Solde Fond réserve Etudes et investissements futurs → 2940.001 - Réserve de politique budgétaire
- 9282.09 - Informatique → 2940.001 - Réserve de politique budgétaire
- 9282.13 - Aide individuelles/Fonds de réserve → 2940.001 - Réserve de politique budgétaire
- 9282.14 - Fond réserve Travaux routes → 2940.001 - Réserve de politique budgétaire
- 9282.17 - Fond réserve Provision pour péréquation directe, indirecte et police → 2940.001 - Réserve de politique budgétaire

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

8. Préavis no 40 / 2021-2026 : rapport de gestion et des comptes pour l'année 2025

La lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances est entendue par l'Assemblée, rapporteure Mme Régine Bernet. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente passe en revue les comptes 2025, poste après poste. Elle invite chacun à prendre la parole lors des questions, au point nommé.

➤ Poste 351.312 : Electricité et chauffage :

M. Dominique Weber relève que les charges liées à l'installation photovoltaïque demeurent élevées alors que les recettes ont sensiblement diminué. Il rappelle que les commissions qui avaient examiné le préavis avaient émis des réserves quant à la rentabilité du projet. Selon lui, l'évolution des résultats financiers tend à confirmer ces inquiétudes. Tout en saluant le travail accompli par les commissions au cours de la législature, il souligne l'importance de tenir compte de leurs analyses dans le processus décisionnel.

En réponse, M. Gérald Dumusc précise que le coût effectif de réalisation de l'installation a été inférieur au montant prévu au préavis et s'est élevé à environ CHF 53'000.-. Il rappelle que les revenus générés dépendent notamment du prix de rachat de l'électricité et des fluctuations du marché de l'énergie. Il estime néanmoins que l'investissement conserve sa pertinence, tant sur le plan financier qu'environnemental. Il ajoute que de nouvelles possibilités de valorisation et d'échange de l'électricité produite sont actuellement à l'étude et que des informations complémentaires seront communiquées en temps voulu.

➤ **Chapitre 61 : Corps de police :**

M. Olivier Pautrel souhaite obtenir des précisions sur le fonctionnement des caméras de surveillance communales, notamment quant à leur utilisation et au suivi des enregistrements.

En réponse, M. Yvan Burnier indique que les caméras sont toujours en service et enregistrent les images durant une période de sept jours, conformément aux dispositions légales. Les enregistrements peuvent être consultés par les personnes autorisées lorsque cela s'avère nécessaire. Il précise que l'ensemble du dispositif sera réévalué dans le cadre de la mise en service de la nouvelle déchetterie. Il relève enfin que l'identification des auteurs d'incivilités n'est pas toujours possible et que les visionnages sont généralement effectués à la suite d'un événement ou d'un signalement précis.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 40 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

1. d'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2025 tels que présentés ;
2. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2025.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées à main levée à l'unanimité, telles que présentées.

Mme Muriel Ferrara remercie sincèrement l'Assemblée pour la confiance témoignée. Elle souligne que le rapport de gestion constitue une brochure particulièrement complète, reflétant le travail de la Municipalité, de la bourse et de l'administration communale. Ce document offre un bon aperçu des activités et des dossiers traités au cours de l'année.

9. Préavis no 41 / 2021-2026 : modification des statuts de l'ARASAPE

La lecture du rapport de la Commission ad hoc est entendue par l'Assemblée, rapporteur M. Yann Accart. Une copie du rapport a été distribuée par courrier ou par e-mail 5 jours avant la séance.

La Présidente passe en revue les statuts, page après page. Elle invite chacun à prendre la parole lors des questions à l'article nommé.

➤ **Article 44, page 9 :**

En date du 22 mai 2026, la Commission ad hoc a reçu une information de dernière minute de l'ARASAPE concernant une formalité juridique en lien avec la procédure de modification des statuts. Plus précisément, il est apparu que l'article 44 des statuts tel que présenté, soulève un problème d'ordre juridique.

Me Schwaar, juriste en chef de l'Etat de Vaud, a suggéré la formulation suivante : Le nouveau but de l'ARASAPE par rapport à l'accueil de jour doit être coordonné avec la future loi sur les établissements régionaux d'action sociale (LERAS), en cours de traitement au Grand Conseil. Il ne pourra entrer en vigueur que de manière synchronisée avec cette dernière. A ce stade, l'article 44 des statuts tel que rédigé donne lieu à une sorte de vide juridique.

Ainsi, Me Schwaar a suggéré la formulation suivante :

- « Les présents statuts entrent en vigueur en même temps que la loi sur les établissements régionaux d'action sociale (LERAS) ».

à la place de

- « Les présents statuts entrent en vigueur dès leur approbation par le Conseil d'Etat mais au plus tôt le 1er juillet 2026. Ils annulent et remplacent les statuts du 21 août 2019 ».

Le traitement du préavis étant en cours au sein de l'ensemble des conseils communaux et généraux, la rectification demandée de l'article 44 n'a pas pu être apportée préalablement. Dès lors, il est nécessaire de procéder par voie d'amendement afin de corriger cette disposition.

Comme demandé par l'ARASAPE et soutenu dans le rapport de la Commission ad hoc, la Présidente passe à la votation de l'amendement déposé, comme suit.

Amendement des statuts :

Article 44 :

Les présents statuts entrent en vigueur en même temps que la loi sur les établissements régionaux d'action sociale (LERAS).

Après lecture, l'amendement est accepté **à main levée à l'unanimité, telles que présenté.**

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis modifiées.

Le Conseil général de Rennaz

- vu le préavis municipal no 41 / 2021-2026 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier le sujet ;
- considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

- D'accepter la proposition de modification des statuts de l'ARASAPE, **tel qu'amendés**, laquelle remplace et annule les statuts du 21 août 2019.
Leur validité est conditionnée à leur approbation par le Conseil d'État et leur application par l'entrée en force des nouveaux ERAS.

Après lecture, les conclusions du préavis sont acceptées **à main levée à l'unanimité, telles que modifiées.**

10. Rapport des délégations et représentations

La Présidente rappelle que, selon l'article 105 du règlement du Conseil général de Rennaz, les représentant·e·s des délégations et représentations sont tenu·e·s de présenter régulièrement un rapport sur leurs activités, au minimum une fois par année.

Les rapports suivants sont présentés. Une copie de ceux-ci a été transmise aux membres par courrier ou par e-mail avant la séance.

EPUDEHL - Association intercommunale d'épuration et de distribution d'eau du Haut-Lac :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Jessica Riedi-Savoyen.

ORPC du district d'Aigle - Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile :

La lecture du rapport est faite devant l'Assemblée par la déléguée Mme Sarah Bornet.

11. Divers et propositions individuelles

Fête au village à Noville avec le Giron du Chablais, la Présidente :

La Présidente rappelle que la fête au village de Noville se déroulera ce week-end conjointement avec le Giron des fanfares du Chablais. Les festivités débiteront le vendredi et se poursuivront durant tout le week-end.

Elle invite les membres de l'Assemblée à participer aux différentes manifestations prévues à cette occasion.

Parcelle 222, projet d'un complexe Médico-social, M. Michel Mingard

M. Michel Mingard demande où en est le projet de construction d'un complexe médico-social prévu sur la parcelle n° 222.

Mme Muriel Ferrara répond que, s'agissant de la parcelle du motel, un permis de construire a été délivré. Elle indique toutefois que le propriétaire a entre-temps revendu le terrain, ce qui a retardé l'avancement du projet. Des changements liés au financement et aux porteurs du projet expliquent également ces délais. Le permis de construire demeurant valable pendant deux ans, les nouveaux propriétaires pourront, le cas échéant, solliciter une prolongation. Le dossier reste donc en cours de suivi.

Visites de sécurité des parkings souterrains, restaurants, écoles et box, M. Michel Mingard

M. Michel Mingard s'interroge sur les démarches entreprises par la Commune en matière de sécurité, à la suite des contrôles effectués dans les parkings souterrains. Il souhaite notamment savoir ce qu'il en est des contrôles réalisés dans les restaurants, les écoles et les box.

Mme Muriel Ferrara indique que des contrôles réguliers sont effectués dans les garages et parkings souterrains, où il est fréquemment constaté la présence d'objets ou de matériaux entreposés de manière non conforme. Ces situations sont signalées et mises en ordre avec le concours des gérances concernées, même si des irrégularités réapparaissent parfois. Elle rappelle que la responsabilité incombe en premier lieu aux locataires et aux propriétaires.

Concernant les restaurants et commerces, elle explique qu'à la suite des événements survenus à Crans-Montana, le Canton a invité les communes à renforcer les contrôles. Toutefois, la législation vaudoise prévoit principalement des vérifications lors de travaux soumis à enquête, d'un changement d'exploitant ou de l'octroi d'une nouvelle patente. Dans ce cadre, plusieurs établissements de la Commune ont récemment fait l'objet de contrôles.

S'agissant de l'école, la Municipalité a décidé de procéder à des contrôles de sécurité durant la période estivale afin de s'assurer que toutes les installations répondent aux exigences en vigueur.

À propos des Streetbox, Mme Muriel Ferrara relève que le dossier demeure complexe, notamment en raison des exigences énergétiques et réglementaires applicables. La Municipalité poursuit ses démarches afin de trouver des solutions adaptées. Des contrôles sont également réalisés en collaboration avec les spécialistes mandatés en matière de police du feu.

M. Yvan Burnier précise que l'ECA édicte les directives en matière de sécurité, tandis que la responsabilité de leur mise en œuvre incombe aux communes. Il souligne enfin que la commune n'est pas restée inactive dans ce domaine et rappelle que l'ensemble des restaurants de la commune a été contrôlé au cours des dernières années, notamment à l'occasion de travaux, de changements d'exploitant ou de demandes d'autorisation.

Ecran de télévision pour projection, M. Yann Accart

M. Yann Accart informe l'Assemblée que, faisant suite à une demande formulée lors d'une précédente séance, un écran de télévision est désormais disponible pour les commissions. Utilisé récemment dans le cadre de la préparation d'un rapport, cet équipement s'est révélé particulièrement pratique pour la relecture de documents et du rapport. Il précise que l'écran peut être obtenu auprès de l'administration communale avant les séances.

Projets d'investissements

M. Olivier Pautrel relève que le rapport de gestion mentionne la poursuite d'investissements structurants et souhaite connaître les principaux projets envisagés ces prochaines années.

M. Gérald Dumusc indique que la Municipalité prévoit notamment une réorganisation des locaux de la Maison de commune. Le projet vise à valoriser le bâtiment en conservant son entrée historique, tout en réorganisant les espaces destinés à l'accueil du public et aux services administratifs.

Il évoque également la réfection de la route du Pré-de-la-Croix, un investissement important dont une partie sera prise en charge par le Canton et d'autres partenaires concernés.

Il rappelle par ailleurs que des investissements conséquents restent nécessaires pour les réseaux d'eau et d'évacuation des eaux usées, notamment dans les secteurs de La Jonnaire et du Pré-de-la-Croix.

La Municipalité poursuit également une réflexion relative à l'aménagement d'une véritable place du village, afin d'offrir un espace de rencontre convivial et attractif pour la population.

Concernant l'église, M. Gérald Dumusc précise qu'un projet est en cours afin d'assurer la conservation du bâtiment, dont certains éléments en bois présentent des signes de détérioration. Un préavis sera prochainement présenté au Conseil général à ce sujet.

M. Yvan Burnier ajoute que la réorganisation de la Maison de commune permettra notamment d'améliorer la confidentialité des échanges avec les administré·e·s grâce à des guichets adaptés.

Il souligne également l'importance des travaux prévus sur les réseaux, qui visent à limiter l'infiltration d'eaux claires dans le réseau des eaux usées et ainsi éviter des coûts de traitement supplémentaires.

Concernant la future déchetterie, M. Gérald Dumusc indique que les travaux devraient s'achever au début de l'année prochaine. La prise de possession des locaux nécessitera encore une phase d'organisation ainsi que l'acquisition de divers équipements. Il relève enfin que le renouvellement progressif des véhicules et du matériel de voirie figure également parmi les investissements à venir, avec une attention particulière portée aux équipements électriques moins bruyants et plus respectueux de l'environnement.

M. Olivier Pautrel se dit rassuré par les perspectives présentées et remercie la Municipalité pour ces informations.

Contrôle de la vitesse à la traversée du village, M. Telmo Gonçalves da Silva

M. Telmo Gonçalves da Silva s'enquiert des mesures envisagées pour renforcer le contrôle de la vitesse sur la route principale traversant le village, relevant que certains automobilistes ne respectent pas les limitations en vigueur.

En réponse, M. Yvan Burnier indique que la problématique de la vitesse fait l'objet d'une attention régulière de la Municipalité. Des contrôles radar sont ponctuellement effectués par la gendarmerie et des détecteurs de vitesse sont installés à différents endroits afin de surveiller le trafic. Il relève que, de manière générale, les limitations sont respectées, même si certains conducteurs adoptent parfois des comportements inadéquats.

Œuvre d'art du Foutimasseur, M. Telmo Gonçalves da Silva

M. Telmo Gonçalves da Silva demande des informations concernant l'œuvre d'art de la fontaine de la route du Village.

M. Yvan Burnier répond que l'œuvre d'art est actuellement en réparation auprès de son créateur, le Foutimasseur, et qu'elle devrait être de retour prochainement.

Bacs à fleurs à la route de Noville, Mme Arlette Borloz

Mme Arlette Borloz s'interroge sur l'enlèvement des bacs à fleurs à la route de Noville et demande si un aménagement est prévu pour les remplacer.

M. Gérald Dumusc explique que les bacs à fleurs, qui étaient endommagés, ont été retirés et remplacés par des potelets flexibles. Cette solution vise à améliorer la sécurité des enfants empruntant ce secteur, notamment ceux venant des immeubles voisins, en leur laissant davantage d'espace sur le trottoir.

Il précise qu'aucun autre aménagement n'est prévu à ce stade.

Proposition relative aux abonnements de transports publics, Mme Régine Bernet

Mme Régine Bernet indique que, lors des discussions de la Commission de gestion et des finances, l'idée a été évoquée d'étudier une participation communale au financement d'abonnements de transports publics, tels que le demi-tarif ou des abonnements de parcours, en faveur des habitantes et habitants de la Commune.

La Municipalité prend note de cette proposition.

Horaires VMCV dès 2027, Mme Catherine Fankhauser

Mme Catherine Fankhauser s'inquiète de la réduction annoncée des bus VMCV, avec un passage toutes les vingt minutes au lieu de dix, et souhaite savoir si des précisions ont été communiquées à la Municipalité, notamment concernant les horaires scolaires.

Mme Muriel Ferrara indique que plusieurs communes ont fait part de leur opposition à cette réduction de l'offre. Elle précise que cette demande émane de la Confédération, qui estime que la ligne n'est pas suffisamment fréquentée. La Municipalité a également adressé un courrier à ce sujet, tout comme plusieurs partenaires concernés, dont Villeneuve et l'Hôpital Riviera-Chablais. Elle rappelle que la Commune ne participe actuellement pas au financement de cette ligne en raison de son statut particulier, partagé entre desserte urbaine et régionale. Une modification de ce statut pourrait engendrer des coûts importants pour Rennaz. La Municipalité est dans l'attente des décisions qui seront prises par les autorités compétentes.

M. Fabio Lecci ajoute que les élèves de Rennaz utilisent principalement les lignes des TPC et les bus postaux, de sorte que cette modification devrait avoir un impact limité sur les transports scolaires de la Rennaz.

Radar pédagogique, M. Yann Accart

M. Yann Accart demande si les radars pédagogiques sont la propriété de la Commune et suggère d'étudier la possibilité d'ajouter un signal lumineux ou un flash lorsqu'un véhicule dépasse la vitesse autorisée, estimant qu'un tel dispositif pourrait avoir un effet dissuasif.

M. Gérald Dumusc répond qu'il existe des radars pédagogiques plus élaborés fournissant davantage d'informations aux automobilistes. Toutefois, les autorités compétentes sont réservées quant à la multiplication de ces indications, celles-ci pouvant détourner l'attention des conducteurs. Il précise que les dispositifs actuellement en place sur le territoire communal restent volontairement simples et qu'il n'est pas prévu d'y ajouter un système de flash.

Mme Carine Boulard, municipale, rejoint la séance en cours.

Fin de législature 2021-2026, la Présidente

La Présidente adresse ses remerciements au Bureau du Conseil général pour son soutien et sa collaboration durant son mandat, avec une mention particulière à la secrétaire du Conseil, qu'elle remercie pour son professionnalisme, sa disponibilité et son précieux travail.

Elle remercie ensuite l'ensemble des membres du Conseil général pour leur engagement au service de la Commune, leur participation aux commissions et aux séances, ainsi que pour la qualité des échanges menés tout au long de la législature dans le respect des institutions.

Ses remerciements vont également à la Municipalité pour son importante collaboration et le travail accompli au bénéfice de la Rennaz.

Enfin, elle adresse un hommage particulier à Mme Muriel Ferrara, syndique, qui arrive au terme de son mandat. Elle la remercie pour son engagement, son énergie, sa disponibilité et son dévouement au service de Rennaz durant toutes ces années, et lui adresse ses meilleurs vœux pour la suite de ses projets.

Départ de Mme Muriel Ferrara, Syndique

Le futur Syndic, M. Fabio Lecci, s'exprime :

*" Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,
Chère Muriel,*

Un moment historique s'est écrit sous nos yeux et c'est précisément de ce mandat de syndique, première femme à accéder à ce poste pour notre Commune, que je voudrais dire ces quelques mots au nom de la Municipalité.

Aujourd'hui, nous saluons un engagement exceptionnel de sept ans en tant que syndique. Mais au-delà de ces sept dernières années, c'est l'ensemble de ton parcours au service de notre collectivité que nous voulons honorer. Tu as gravi un à un tous les échelons de notre vie locale, en endossant tour à tour les rôles de conseillère générale, de secrétaire, de présidente du Conseil général, de municipale et, pour finir, de syndique. Quel incroyable parcours !

Cette connaissance parfaite des rouages de notre Commune a été ta plus grande force. De la rigueur constructive de la conseillère à la précision de la secrétaire, jusqu'à la sagesse requise pour présider les débats, tu as accumulé une expérience unique. Ce riche parcours t'a préparée à diriger notre Municipalité avec la maîtrise, la justesse et l'empathie que nous te connaissons.

Mais n'allons pas par quatre chemins, Muriel a un caractère bien trempé. Elle sait ce qu'elle veut et quelle direction prendre. Elle a toujours eu le courage de prendre des décisions claires et sans ambiguïté. Avec toi, c'est un oui ou un non, et surtout c'est noir ou blanc. Exercer la fonction de syndique est un défi de chaque instant. Tu as su exercer ton mandat avec dignité et sans jamais trahir tes convictions. Tu as toujours été à l'écoute, tu es restée attentive aux arguments mais, bien sûr, il fallait savoir te convaincre !

C'est ton franc-parler qui séduit, avec cette qualité de motiver, d'accompagner, de reconnaître et de féliciter. Muriel, tu as su insuffler ton optimisme. Tu as défendu les intérêts de notre Commune auprès de toutes les instances. Au-delà des dossiers et des projets politiques, nous retiendrons surtout la femme de terrain. Ta porte est toujours restée ouverte. Ton humour dans les moments de tension, ta bienveillance et ta sérénité ont grandement facilité la vie de notre Municipalité et de notre administration.

Aujourd'hui, une page se tourne. Tu vas pouvoir retrouver un agenda plus léger, profiter pleinement de tes proches et voir notre collectivité évoluer avec la satisfaction du devoir particulièrement bien accompli. Si un syndic n'est pas indispensable pour notre Commune, Muriel a été essentielle !

Au nom de la Municipalité, nous te souhaitons le meilleur pour ce nouveau chapitre qui s'ouvre à toi et, encore une fois, bravo pour ton magnifique parcours ! "

Mme Muriel Ferrara est ovationnée par l'Assemblée en remerciement du travail accompli. Très ému, elle remercie ses collègues et toutes les personnes présentes.

A son tour, Mme la Syndique prend la parole :

*« Madame la Présidente,
Chères Conseillères et conseillers,
Chers collègues,*

C'est non sans émotion que je prends la parole ce soir pour la dernière fois devant le Conseil général.

En 1992, j'entrais pour la première fois au Conseil général. J'avais 22 ans et faisais baisser drastiquement la moyenne d'âge. En 1997, j'ai repris le secrétariat du Conseil et, en 2006, la présidence.

Ces années passées au service de la collectivité ont été, pour moi, une expérience profondément enrichissante, tant sur le plan humain que professionnel.

J'ai eu un immense plaisir à exercer, d'abord, la fonction de municipale, puis celle de syndique. Bien qu'exigeantes, ces responsabilités, au cœur de la vie de notre village, se sont révélées passionnantes et m'ont permis d'apprendre énormément.

Durant ces deux législatures, nous avons eu l'opportunité de mener à bien plusieurs projets majeurs pour notre village. Je pense en particulier à la réhabilitation de la route principale, qui contribue aujourd'hui à renforcer la sécurité et à améliorer la qualité de vie. Nous avons également franchi une étape importante dans notre engagement en faveur du développement durable avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du collège et la rénovation de la Maison de commune. Par ailleurs, le lavoir a été remis à neuf et surtout mis en valeur, notamment grâce à un apport de luminosité accru. La place de jeux a également été transformée et sécurisée.

Dans une perspective d'avenir, nous avons aussi mis à l'enquête notre PACom. En parallèle, des réflexions ont été engagées concernant la création d'un local de voirie ainsi que la réorganisation des bureaux de l'administration communale, incluant la réhabilitation de l'entrée principale, afin d'offrir un accueil plus adapté et convivial à la population.

Ces réalisations et ces projets se sont inscrits dans un contexte parfois complexe. Nous avons dû faire face à une crise du personnel, qui a nécessité écoute, adaptation et responsabilité. À cela se sont ajoutés des événements d'ampleur internationale qui ont eu des répercussions directes sur notre quotidien : la gestion de la pandémie de COVID-19, les conséquences de la guerre en Ukraine, ainsi que les défis liés à la crise énergétique. Autant de situations qui ont exigé de nous une capacité d'anticipation.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans les personnes qui m'ont accompagnée tout au long de ce parcours. Je tiens à remercier chaleureusement mes collègues de la Municipalité, avec qui j'ai eu la chance de travailler dans un esprit de confiance, de respect et d'engagement. Ensemble, nous avons su relever des défis, prendre des décisions parfois difficiles, mais toujours dans l'intérêt général.

J'aimerais prendre un instant pour adresser un remerciement tout particulier. J'espère que les autres ne m'en tiendront pas rigueur.

Gérald, sans toi, je n'aurais tout simplement jamais été celle que j'ai été au sein de la Municipalité. Ton soutien a été constant, discret mais essentiel. Fort de ton expérience, toi qui comptais déjà de nombreuses années au sein de l'exécutif, tu aurais largement pu t'imposer ou prendre naturellement le lead. Pourtant, tu ne l'as jamais fait.

Au contraire, tu m'as toujours témoigné un profond respect et une confiance qui m'ont permis de trouver ma place, de m'affirmer et d'aller de l'avant. Cette attitude, à la fois intelligente et bienveillante, a beaucoup compté pour moi.

Durant toutes ces années, tu as été un véritable pilier à mes côtés. J'ai eu de la peine à comprendre pourquoi tu ne souhaitais pas assumer la fonction de syndic, mais je respecte pleinement ton choix. Et je sais que, même sans ce titre, tu resteras un élément indispensable de la Municipalité. Merci, sincèrement, pour tout.

Je souhaite également exprimer ma gratitude aux membres du Conseil général pour la qualité de nos échanges et votre investissement. Nos débats, parfois animés, ont toujours contribué à faire avancer notre collectivité. Je souhaite aussi adresser un grand merci à la Commission de gestion et des finances. Nous avons parfois eu des discussions vives, mais elles se sont toujours déroulées dans un esprit de respect mutuel.

Et bien sûr, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance à toutes celles et ceux que j'ai eu la chance de côtoyer dans le cadre de cette fonction, et tout particulièrement aux collaborateurs communaux. Ils sont le cœur de notre Commune : sans leur engagement, leur compétence et leur dévouement au quotidien, rien ne serait possible et nous ne pourrions tout simplement pas avancer.

S'il me fallait retenir une conviction essentielle de ces années, ce serait celle-ci : rien ne se construit seul. La collégialité n'est pas une option, elle constitue le fondement même du fonctionnement d'un exécutif. C'est dans l'écoute, le dialogue et le respect des différences que se prennent les décisions les plus justes.

Je dois aussi vous confier que ce départ ne se fait pas sans une certaine émotion. Mettre un terme à cet engagement laisse inévitablement un vide. Je sais déjà que, le lundi 6 juillet, lorsque je ne prendrai plus part à la séance hebdomadaire de la Municipalité, je ressentirai sans doute un léger coup de blues !

Il y a d'ailleurs quelque chose d'assez paradoxal : aujourd'hui, les soirs sans séance me font parfois dire « ouf », alors qu'à partir du 1er juillet, je me surprendrai sûrement à penser : « Chouette, ce soir, j'ai quelque chose... »

Je quitte aujourd'hui cette fonction avec le sentiment du devoir accompli, mais surtout avec une profonde reconnaissance pour tout ce que cette expérience m'a apporté. Je resterai, bien entendu, attentive et attachée à l'avenir de notre Commune, en simple citoyenne.

Je souhaite plein succès à la personne qui me succède, ainsi qu'à l'ensemble des autorités communales pour les années à venir.

Je vous remercie de votre attention et, du fond du cœur, merci pour votre confiance tout au long de ces années. »

Après ce moment d'émotion consacré à remercier Mme Muriel Ferrara pour son engagement et son dévouement au service de la collectivité, la Présidente adresse à nouveau ses remerciements à l'ensemble des membres du Conseil général pour leur travail au cours de la législature 2021-2026.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève cette dernière séance à 21h50 et invite l'Assemblée à partager un apéritif en toute convivialité afin de célébrer ensemble cette page qui se tourne.

 **Au nom du Conseil général** 

La Présidente
Stéphanie Luneau
La Secrétaire
Valérie Teissie

Rennaz, le 13 septembre 2026.